

## LES FINANCES

### LES DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES CONCERNANT LES RÉGIMES D'ASSURANCE MÉDICALE ET DENTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour une affaire urgente. A l'insistance des citoyens, le ministre des Finances (M. MacEachen) a déjà apporté certaines modifications à son budget du 12 novembre; il a également proclamé à maintes reprises son souci de justice et d'équité. Je propose donc, appuyé par le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Finances de revoir les dispositions de son budget concernant l'imposition des régimes d'assurance médicale et dentaire et celle du revenu non gagné dans le cadre des régimes d'assurance-vie.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

### LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Neil Young (Beaches):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Un groupe de professeurs d'université ayant déclaré que le dernier budget ne permet pas de répartir les revenus équitablement, contrairement à ce qu'a prétendu le ministre des Finances (M. MacEachen), mais qu'il est plutôt un document de «jonglerie créatrice avec les chiffres», je propose, avec l'appui du député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre exige du ministre des Finances qu'il présente un nouveau budget qui soit équitable envers tous les Canadiens et que, pour une fois, il s'écarte de la tendance politique et tactique qu'ont les libéraux à ne redistribuer la richesse en faveur des gagne-petit qu'à l'approche d'élections.

**Mme le Président:** La motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

## L'ACCÈS À L'INFORMATION

### ON DEMANDE DE DÉCRÉTER UN JOUR DE DEUIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que, mercredi dernier, le premier ministre (M. Trudeau) et ses proches collaborateurs ont fait savoir devant le comité des prévisions budgétaires en général que la mesure législative sur la liberté d'information serait laissée de côté pour la présente session, et que le premier ministre a laissé entendre que ses collaborateurs et lui n'étaient plus aussi convaincus de la nécessité d'abolir le privilège de la Couronne et de permettre un examen judiciaire indépendant, je propose avec l'appui du député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre exprime son mécontentement devant ce mépris du droit fondamental de tous les Canadiens, en décrétant un jour de deuil en souvenir de

## Questions orales

la mesure législative sur la liberté d'information au Canada et en présentant au premier ministre une copie du projet de loi décorée d'un ruban noir . . .

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie. Le député n'est pas sans savoir qu'il ne doit pas exhiber d'objets à la Chambre.

\* \* \*

## L'ÉCONOMIE

### LES RÉPERCUSSIONS DES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis):

Que le ministre des Finances explique à la Chambre, en faisant une déclaration à l'appel des motions, pourquoi le gouvernement poursuit sa politique économique des taux d'intérêt élevés, des faillites nombreuses et du chômage accru, politique qui fait baisser la productivité, sape la confiance dans le monde des affaires et diminue les possibilités d'emploi.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

• (1115)

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LE LOGEMENT

#### LE RÉGIME CANADIEN DE RÉNOVATION DES RÉSIDENCES

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le ministre est en train d'annoncer, quoiqu'il soit difficile d'affirmer s'il l'a déjà annoncé ou non; toujours est-il que, selon certaines rumeurs, le ministre annoncerait un nouveau programme, le Régime canadien de rénovation des résidences. Il est possible que ce programme vienne en aide à l'industrie de la construction qui connaît actuellement de sérieuses difficultés, mais pour le moment, il ne s'agit que d'un autre projet administré par le ministère et identifié par un autre sigle. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le programme en question sera accessible aux Canadiens en général? Les particuliers pourront-ils effectivement emprunter l'équivalent d'un tiers des coûts de rénovation de leurs logements, jusqu'à concurrence d'un plafond de \$3,000? Le ministre pourrait-il nous éclairer à ce sujet?

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):** Madame le Président, je remercie le député de m'avoir donné l'occasion de parler de ce nouveau programme. Je ne pourrais pas fournir tous les détails pendant la période des questions. Le député en fait a touché les principaux éléments du programme. Le plafond des emprunts contractés à ce titre est de \$3,000 et chaque requérant admissible peut y accéder?